



Nueil-Les-Aubiers

Nueil-Les-Aubiers

CONTACTS

n° 17 – avril 2006

EDITORIAL

Avec ce numéro, je voudrais attirer votre attention sur les différents documents encartés dans ce "Contacts".

Tout d'abord, vous trouverez toutes les fiches de remise à jour de votre "Guide des Services". Comme l'an passé, il vous suffit d'éliminer les anciennes feuilles jaunes et de les remplacer par celles jointes.

Ensuite, vous serez surpris de trouver un article du "Magazine", mais rien de surprenant, celui-ci concernant le développement économique et les grands projets, n'avait simplement pas été intégré dans le "Magazine" de janvier.

Pour finir, vous trouverez, comme à l'habitude vos informations municipales et de services, ainsi que l'avancée en images de quelques travaux.

Dans cette période de crise aviaire très ressentie dans notre bocage, particulièrement à Nueil-Les-Aubiers, nous ne pouvons que souhaiter que la situation s'améliore rapidement, pour que chacun se trouve conforté dans son métier ou son emploi, et reprenne espoir dans l'avenir.

Bonne lecture à tous.

A bientôt.

Louis-Marie BARON

NOTA : il est à rappeler qu'au vu de l'expertise collective réalisée par l'agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) cette dernière estime qu'aucun élément ne justifie un changement de notre comportement alimentaire de viande de volaille et d'œufs.

ZOOM SUR : La Téléassistance

A l'heure où 87% des personnes âgées de 75 ans et plus vivent à domicile, de nombreux services et soins facilitent leur vie quotidienne.

La téléassistance est l'un de ces services et permet de rassurer les personnes âgées qui souhaitent continuer à vivre chez elles en toute indépendance et en toute sérénité.

Questions à Jean-Joseph Marceau, adjoint aux affaires sociales.

Qu'est-ce que la téléassistance ?

La téléassistance contribue à permettre aux personnes âgées de continuer à vivre seules chez elles.

Elle apporte la tranquillité d'esprit à leurs familles en leur donnant l'assurance que la personne qui leur est chère sera vite secourue en cas de besoin.

Elle s'adresse aux personnes âgées ou isolées mais soucieuses de conserver leur indépendance et qui peuvent à tout moment nécessiter une aide physique.

Pouvez-vous nous expliquer comment cela fonctionne ?

La téléassistance s'active de la manière suivante :

- En cas de problème, la personne âgée déclenche de chez elle un service d'assistance à distance à l'aide d'un émetteur portable fixé dans un pendentif ou un bracelet montre.
- Cet émetteur est relié à une centrale d'écoute qui, tout en dialoguant et en réconfortant la personne, contacte le réseau dit **de solidarité** (enfant, famille, voisin et/ou les services d'urgence ou le médecin traitant).
- La centrale d'écoute va ensuite rester en contact jusqu'à l'arrivée des personnes désignées, voire des secours.

Mais, la téléassistance c'est aussi :

- Aider la personne âgée à résoudre un souci en mettant à sa disposition un interlocuteur qui transmettra sa demande aux services concernés (exemple : petits dépannages, courses ...)
- Rassurer la personne âgée en communiquant avec elle afin de pallier une angoisse momentanée, en faisant des essais de bon fonctionnement.

Comment est née cette réflexion autour de la téléassistance ?

A la fin de l'année 2005, les membres de la commission sociale en lien avec le CCAS et la municipalité ont réfléchi aux possibilités offertes aux personnes âgées vivant à domicile de se sentir moins isolées.

Dans ce cadre, une réflexion a été conduite sur la visiophonie et la téléassistance. Un courrier a ensuite été adressé aux personnes de plus de 85 ans vivant à domicile ainsi qu'aux personnes de plus de 75 ans en fonction de leur isolement géographique.

Des besoins ont ainsi été recensés et la municipalité a décidé de procéder à l'acquisition d'un certain nombre de transmetteurs de téléassistance auprès d'une société spécialisée.

Quel est le coût de ce système de téléassistance ?

La commune va procéder à l'acquisition de ces transmetteurs de téléassistance et en restera propriétaire. **Ces transmetteurs seront mis gracieusement à disposition des personnes qui en feront la demande**, dans la limite des appareils disponibles.

L'abonnement comprenant la gestion des alarmes et la surveillance technique 24 heures sur 24 est à la charge du bénéficiaire : le coût estimatif de cet abonnement est d'environ 9,50 € par mois.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter les services de la mairie au 05.49.80.65.65.